

## DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 9 août 2017, à 19 h, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolir le bâtiment situé à l'adresse suivante :

**6001-6011, rue Saint-Hubert**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public du 25 juillet 2017 ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement**

**Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie**

**5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage**

**Montréal (Québec) H2G 2B3**

**Cet avis a été initialement publié dans l'édition du 25 juillet 2017 du journal Le Devoir.**

Fait à Montréal, ce 1<sup>er</sup> août 2017.

---

M<sup>e</sup> Danielle Ruest

Secrétaire d'arrondissement